

ABONNEMENTS & ANNONCES

A Roubaix : Aux bureaux du journal, Grande-Rue, 71
A Valenciennes : Aux bureaux du journal, rue Carnot, 21
A Lille : Chez M. Lemaire, rue de la Vieille-Barrière, 10
A Tourcoing : Chez M. Lemaire, 28, rue de la République
A Dunkerque : Chez M. Lemaire, 10, rue de la République
A Arras : Chez M. Lemaire, 10, rue de la République
A Amiens : Chez M. Lemaire, 10, rue de la République
A Compiègne : Chez M. Lemaire, 10, rue de la République
A Reims : Chez M. Lemaire, 10, rue de la République
A Metz : Chez M. Lemaire, 10, rue de la République
A Nancy : Chez M. Lemaire, 10, rue de la République
A Strasbourg : Chez M. Lemaire, 10, rue de la République
A Bordeaux : Chez M. Lemaire, 10, rue de la République
A Marseille : Chez M. Lemaire, 10, rue de la République
A Lyon : Chez M. Lemaire, 10, rue de la République
A Paris : Chez M. Lemaire, 10, rue de la République

LE JOURNAL

5
Centimes

ÉDITION DU MATIN

TOUS LES JOURS
SIX et HUIT pages

BUREAUX & RÉDACTION
ROUBAIX, 71, Grande-Rue, Téléph. 554 et 1070
TOURCOING, 33, rue Carnot, Téléphone 1240

TOUS LES JOURS
SIX et HUIT pages

LE JOURNAL

5
Centimes

TARIF D'ABONNEMENTS

Abonnements en France : 1 an, 10 francs
Abonnements à l'étranger : 1 an, 12 francs
Abonnements à l'étranger : 6 mois, 7 francs
Abonnements à l'étranger : 3 mois, 4 francs
Abonnements à l'étranger : 15 jours, 1 franc
Abonnements à l'étranger : 5 jours, 50 centimes
Abonnements à l'étranger : 1 jour, 10 centimes

Latham atteint une hauteur de 1.000 mètres

Le Délégué cantonal élu par les Familles

Le dernier numéro de la « Revue hebdomadaire » publiée au titre intéressant article de M. D. Gurnaud, secrétaire général des Associations de parents de famille. M. D. Gurnaud a été amené à s'occuper de près tous les organismes qui fonctionnent autour de l'école. Aujourd'hui, il prononce une modification importante dans le choix du délégué cantonal qui voudrait être par les parents de famille. Son article est suivi d'un exposé de loi portant modification de plusieurs articles de la loi du 30 octobre 1886.

La plupart des grands journaux de Paris, le « Temps », les « Débats », ont apprécié avec beaucoup de bienveillance cette initiative qui est capable de donner aux familles les garanties auxquelles elles ont droit et de faire cesser ainsi la lutte autour de l'école. Voici, d'ailleurs, le passage essentiel de la « Revue hebdomadaire » : « Nous entendons mesurer nos prétentions à notre droit, et nous ne demandons au législateur qu'une chose, c'est qu'il donne à la délégation cantonale sa physionomie véritable et qu'il la place dans la logique du rôle assigné à cette institution par ses fondateurs eux-mêmes. Que sont, en effet, les délégués cantonaux ? Une circulaire du 16 mars 1886 va nous le dire : « Ils sont, aux yeux de la loi, les représentants de la famille dans l'école », et son rédacteur ajoute : « C'est au nom des familles que leur influence s'exerce... » La thèse de 1885 n'est pas prescrite ; le ministre de 1877 l'a repris en ces termes dans sa circulaire du 25 mars : « Le délégué cantonal, écrit-il, n'est pas l'inspecteur de l'enseignement primaire ; on pourrait plutôt l'appeler l'inspecteur de l'éducation. Tout est à sa disposition et il fera bien de témoigner qu'il s'intéresse à tout dans l'école. Qu'il se souvienne seulement que, s'il doit s'affirmer de tout voir, ce n'est pas au point de vue technique de l'homme du métier, mais à un point de vue plus général, celui de la famille et de la société... » Ainsi la loi de 1880 et celle de 1886 tendaient, l'une et l'autre, à faire du délégué cantonal la représentation de la famille.

Mais qui ne voit la contradiction remarquable qui accablait les intentions et les actes du législateur ? Ce représentant des familles, on le fait élire par le conseil départemental ! Ce sont des instituteurs, ce sont les autorités académiques, c'est le préfet qui nomment le délégué des parents ! L'anomalie est criante ; elle peut à bon droit surprendre dans un pays de suffrage universel où l'est de réelle ancienne et incontestée qu'on ne représente que ceux dont on est l'élu. Il faut ou supprimer le rouge, et c'est ce que les instituteurs proposent, ou faire disparaître l'anomalie, et c'est pour cela l'élection du délégué cantonal par les familles est le dispositif essentiel de notre projet. Ainsi nous ôtons son caractère d'ancien régime à une loi de la République, nous revenons à l'idée qu'est la Révolution du contrôle de l'école d'Etat, nous donnons son expression véritable à la pensée du législateur de 1886 et nous consacrons le droit familial par l'élection du délégué, comme l'élection du député consacre le droit du citoyen.

Notre projet tend donc à la création d'un nouveau collège électoral. Appartient-il de droit à ce collège, c'est-à-dire dispose d'un vote pour l'élection du délégué, tout chef de famille... père, mère, tuteur ou personne responsable... dont l'enfant fréquente une école publique du canton. Il ne saurait être, en effet, question ni d'admettre tous les citoyens dans ce collège, ni d'en exclure un chef de famille, quel qu'il soit, pour ses opinions politiques, sociales ou religieuses. Créé à l'image de l'école publique, c'est-à-dire ouvert à tous les enfants, l'organisme nouveau doit s'ouvrir à tous les pères, tous ont un droit identique au contrôle de l'école que leurs enfants fréquentent et aucun d'entre eux ne saurait être privé, sinon par l'effet d'un acte arbitraire, de l'exercice normal de son droit d'éducation.

Mais nommer-ils un seul délégué par canton ? A notre avis, c'est plusieurs délégués qu'ils devront élire, et ces délégués formeront le conseil cantonal de l'enseignement primaire. Si l'importance, en effet, de donner aux pères de famille une représentation permanente auprès de l'école publique, ce n'est pas uniquement en vue d'un contrôle évocateur d'un droit, mais surtout pour une collaboration générale de devoirs. Il faut que la famille, trop ignorante des choses de l'école, apprenne à la connaître ; il faut qu'il y ait vraiment contact et contact de tous les jours entre elle et le corps enseignant. Ce contact nécessaire, cette utile collaboration, cette éducation des parents par leur concours assidu à l'œuvre scolaire seraient-ils assurés par l'institution d'un délégué cantonal unique ? Assurément non. Seul un organisme vivant, composé d'une élite de pères de famille, appelés à discuter des intérêts de l'école, à connaître les besoins, à apprécier les services du personnel enseignant, peut rendre fécond le rapprochement souhaité des parents et des maîtres. Seul il favorisera l'essor des revendications familiales, nécessairement différentes à la circonscription cantonale, agricole ou industrielle, si les parents groupés sont Bretons ou Comtois, Flamands ou Gascons, Foyers ou Savoyards. Rouage essentiellement décentralisateur, protégé contre la pression par sa constitution même, le conseil

LES OBSÈQUES DE L'AVIATEUR DELAGRANGE A ORLÉANS

Elles ont eu lieu en grande pompe
M^r TOUCHET A DONNÉ L'ABSOUTE

Orléans, 7 janvier. — Les obsèques de l'aviateur Delagrange ont eu lieu au milieu d'un concours énorme de population. Un service religieux a été célébré à la cathédrale de Sainte-Croix, où le cercueil avait été transporté jeudi soir.

La nef était tendue de draperies noires lamées d'argent. Un catafalque était dressé de-

vant le maître-autel ; tout autour étaient posés de nombreuses et magnifiques couronnes envoyées par des sociétés d'aviation et les amis du défunt.

Parmi ces couronnes, on remarquait celles offertes par Louis Blériot et les mécaniciens de Delagrange, par les aviateurs et le personnel de l'Aviation, l'Aéro-Club de France, la Ligue Nationale Aérienne, les habitants de Juvisy, ceux de Savigny-sur-Orge, etc.

L'absoute a été donnée par M^r Touchet, évêque d'Orléans ; puis le cortège s'est rendu au nouveau cimetière.

Le capitaine Mosse

Le capitaine Mosse appartenait à l'arme de l'infanterie coloniale. Il était âgé de 42 ans et était capitaine depuis le 5 juillet 1904. Il sortait du rang.

Le lieutenant Weiss appartient à la même arme. Il est âgé de 38 ans et sort aussi du rang.

Obèques de M. Desmont, sénateur

Paris, 7 janvier. — Les obsèques de M. Desmont, sénateur, ont été célébrées ce matin, à Paris ; tous les ministres étaient représentés. Le corps a été conduit à la gare de Lyon ; l'inhumation aura lieu à Saint-Jeulès, dans le Gers.

Mort d'un ancien député

Paris, 7 janvier. — On annonce la mort de M. Desbours, ancien député républicain d'Oran.

L'amiral Gaillard inspecteur

Toulon, 7 janvier. — L'amiral Gaillard, inspecteur général de la marine, arrivera à Toulon le 17 pour passer l'inspection de la première escadre. Il arborera son pavillon sur le cuirassé « Suffren ».

Un banquier arrêté

Paris, 7 janvier. — Sur mandat de M. Drapier, juge d'instruction, M. Fèvre, commissaire aux délégations judiciaires, a arrêté à la gare du Nord, le banquier Gauchon, inculpé dans l'affaire de la Banque provinciale.

Patrouille d'élite

Paris, 7 janvier. — La septième chambre correctionnelle a condamné à 100 francs d'amende et à six mois de prison un domestique, l'ouvrier électricien Lécuyer, poursuivi pour diffamation, à la requête du citoyen Patard.

Une mission chinoise à Bordeaux

Bordeaux, 7 janvier. — Une des missions chinoises qui font actuellement dans les grands centres maritimes européens des voyages d'études, a visité aujourd'hui les chantiers maritimes.

Orléans italiens au Vatican (?)

Rome, 7 janvier. — La Rapine annonce qu'un colonel italien a présenté au Pape une trentaine d'officiers en uniforme.

Pas d'emprunt italien

Rome, 7 janvier. — Une note officielle déclare dénuée de tout fondement les bruits suivant lesquels le gouvernement italien ait l'intention de contracter un emprunt.

La Russie aura des ports francs

Saint-Petersbourg, 7 janvier. — Le ministre du Commerce a élaboré un projet de création de ports libres à Libau, Windau et autres villes de la Baltique.

Vienna veut honorer Guillaume II

Vienne, 7 janvier. — La municipalité a décidé de donner le nom de l'empereur Guillaume à l'une des principales rues de la ville, en témoignage des bonnes relations qui existent entre l'Autriche et l'Allemagne.

Choses et Autres

A propos de Chantecler.
— Ce n'est pas étonnant, ces fuites...
— Pourquoi ?
— Une pièce où il y a tant d'oiseaux... on voit...
En famille.
— Grand-père, que de baisers on a donné au jour de l'AN !
— Donner, tu n'y penses pas ! C'est le jour où ils coulent le plus cher !
Tout ce que la haine de nos adversaires ont contre nous, c'est notre timidité, c'est notre lâcheté que le permet. (Louis Veuillot)

LES OBSÈQUES DE L'AVIATEUR DELAGRANGE A ORLÉANS

Elles ont eu lieu en grande pompe
M^r TOUCHET A DONNÉ L'ABSOUTE

Orléans, 7 janvier. — Les obsèques de l'aviateur Delagrange ont eu lieu au milieu d'un concours énorme de population. Un service religieux a été célébré à la cathédrale de Sainte-Croix, où le cercueil avait été transporté jeudi soir.

La nef était tendue de draperies noires lamées d'argent. Un catafalque était dressé de-

vant le maître-autel ; tout autour étaient posés de nombreuses et magnifiques couronnes envoyées par des sociétés d'aviation et les amis du défunt.

Parmi ces couronnes, on remarquait celles offertes par Louis Blériot et les mécaniciens de Delagrange, par les aviateurs et le personnel de l'Aviation, l'Aéro-Club de France, la Ligue Nationale Aérienne, les habitants de Juvisy, ceux de Savigny-sur-Orge, etc.

L'absoute a été donnée par M^r Touchet, évêque d'Orléans ; puis le cortège s'est rendu au nouveau cimetière.

Le capitaine Mosse

Le capitaine Mosse appartenait à l'arme de l'infanterie coloniale. Il était âgé de 42 ans et était capitaine depuis le 5 juillet 1904. Il sortait du rang.

Le lieutenant Weiss appartient à la même arme. Il est âgé de 38 ans et sort aussi du rang.

Obèques de M. Desmont, sénateur

Paris, 7 janvier. — Les obsèques de M. Desmont, sénateur, ont été célébrées ce matin, à Paris ; tous les ministres étaient représentés. Le corps a été conduit à la gare de Lyon ; l'inhumation aura lieu à Saint-Jeulès, dans le Gers.

Mort d'un ancien député

Paris, 7 janvier. — On annonce la mort de M. Desbours, ancien député républicain d'Oran.

L'amiral Gaillard inspecteur

Toulon, 7 janvier. — L'amiral Gaillard, inspecteur général de la marine, arrivera à Toulon le 17 pour passer l'inspection de la première escadre. Il arborera son pavillon sur le cuirassé « Suffren ».

Un banquier arrêté

Paris, 7 janvier. — Sur mandat de M. Drapier, juge d'instruction, M. Fèvre, commissaire aux délégations judiciaires, a arrêté à la gare du Nord, le banquier Gauchon, inculpé dans l'affaire de la Banque provinciale.

Patrouille d'élite

Paris, 7 janvier. — La septième chambre correctionnelle a condamné à 100 francs d'amende et à six mois de prison un domestique, l'ouvrier électricien Lécuyer, poursuivi pour diffamation, à la requête du citoyen Patard.

Une mission chinoise à Bordeaux

Bordeaux, 7 janvier. — Une des missions chinoises qui font actuellement dans les grands centres maritimes européens des voyages d'études, a visité aujourd'hui les chantiers maritimes.

Orléans italiens au Vatican (?)

Rome, 7 janvier. — La Rapine annonce qu'un colonel italien a présenté au Pape une trentaine d'officiers en uniforme.

Pas d'emprunt italien

Rome, 7 janvier. — Une note officielle déclare dénuée de tout fondement les bruits suivant lesquels le gouvernement italien ait l'intention de contracter un emprunt.

La Russie aura des ports francs

Saint-Petersbourg, 7 janvier. — Le ministre du Commerce a élaboré un projet de création de ports libres à Libau, Windau et autres villes de la Baltique.

Vienna veut honorer Guillaume II

Vienne, 7 janvier. — La municipalité a décidé de donner le nom de l'empereur Guillaume à l'une des principales rues de la ville, en témoignage des bonnes relations qui existent entre l'Autriche et l'Allemagne.

LES ROIS DE L'AIR

Excelsior ! De plus en plus haut !
Un Nouveau Record de Latham
A MOURMELON, IL VOLE A PLUS DE MILLE MÈTRES DE HAUTEUR
Châlons-sur-Marne, 7 janvier. — Profitant du temps splendide qu'il a fait aujourd'hui, Hubert Latham qui, ces jours derniers, avait dû se contenter de quelques petites promenades autour du camp, s'est décidé à exécuter cet après-midi une excursion aérienne à travers la campagne environnante. Il a fait mieux, il s'est élevé à une altitude de plus de 1.000 mètres. Il était 2 heures 25, lorsque près de son hangar, Latham s'éleva dans les airs. Immédiatement, dans un vol rapide et gracieux, il s'éleva dans la direction de Châlons, montait progressivement à 100, puis à 200, 300, 400, 500, 600 mètres. Très régulier d'allure, l'appareil de Latham décrivit un beau huit et s'éleva à plus de 1.000 mètres de hauteur, puis exécuta un nouveau virage, se dirigea vers Mourmelon-le-Grand et revint vers le camp pour atterrir à 3 h. 5. Latham, qui détient déjà le record officiel de la hauteur, 475 mètres, détient donc maintenant le record officiel du monde.

LA PERFORMANCE DE LATHAM IL A ATTEINT 1100 MÈTRES

Châlons-sur-Marne, 7 janvier. — La performance de Latham a été plus belle qu'on ne le croyait d'abord. En effet, le baromètre qui l'aviateur avait à bord de son monoplane enregistrait 1.050 à 1.100 mètres de hauteur. Latham à sa descente de machine fut acclamé. Il était aussi calme qu'un drapeau. Des impressions, a-t-il déclaré, je n'en ai pas eu. Mon appareil a fonctionné admirablement. Je suis monté comme j'ai voulu, et lorsque j'ai dépassé l'altitude de 1.000 mètres, je suis redescendu lentement.

LA CRISE HONGROISE RÉSOLUE

Budapest, 7 janvier. — Le Cabinet Lukacs est constitué ; il est formé de la façon suivante : de Lukacs, présidence et Finances ; comte Serenyi, Commerce et Agriculture ; de Jekely, ancien vice-président de la Chambre, Intérieur et Instruction publique ; le docteur Bela Varrik, président de Sénat à la Cour suprême, Justice ; comte Frédéric Szapary, ministre de la Guerre ; major général Hazay, défense nationale. Sauf M. de Lukacs, aucun de ces personnages n'a encore été ministre. Le nouveau président du Conseil soumettra demain ou après-demain à l'empereur-roi la liste ministérielle.

LES INCIDENTS DE JEUDI LE FILS D'UN PATRON ATTAQUÉ A COUPS DE PIERRE

Graulhet, 7 janvier. — Les incidents qui se sont produits jeudi à Graulhet, ont été encore plus graves qu'on ne l'a dit. Le fils d'un patron a été attaqué à coups de pierres sur la route de Lesignas. Pour se dégager de ses agresseurs et pouvoir rentrer sain et sauf à Graulhet, il a dû sortir son revolver et tirer un coup de feu en l'air. Dans le quartier Saint-Jean, toutes les usines ont été criblées de pierres. Quant à l'incident qui s'est produit devant la maison de M. Fabre-Laurens, il a été causé par le fait suivant : Le bruit courut que M. Fabre-Laurens avait giflé la femme du président du syndicat ouvrier. Aussitôt une formidable manifestation fut organisée devant la demeure de l'usiner, dont les vitres furent brisées à coups de pierres. La force armée repoussa les manifestants et barra la route. Les grévistes revinrent en plus grand nombre encore et se heurtèrent aux troupes. Pris entre deux pelotons, les grévistes, hommes et femmes, se couchèrent devant les chevaux des gendarmes et chantèrent l'Internationale. Le gendarmier put, cependant, grâce à son extrême modération, éviter toute collision sanglante. M. Fabre-Laurens affirme qu'il n'a pas giflé la femme du président du syndicat, Mme Bressolles. Il lui aurait reproché seulement sa conduite. Une enquête est ouverte à ce sujet.

LA JOURNÉE DE VENDREDI NOUVEAUX INCIDENTS

Une arrestation
La nuit a été calme à Graulhet, M. Dreil, délégué de la Fédération des cuirs et peaux, ayant, au cours du meeting tenu à neuf heures du soir, recommandé aux grévistes de ne se livrer, sous aucun prétexte, à aucune manifestation. Ce matin, à dix heures, vingt enfants sont encore partis pour Mazamet. Tous les grévistes formés en cortège les ont accompagnés à la gare. Le préfet assistait à ce départ. Dans la matinée, plusieurs chargements, escortés par la gendarmerie, ont été conduits de la gare à diverses usines. Des représentants du petit commerce ont l'intention de se réunir pour nommer des délégués qui prendraient part à la réunion du comité de conciliation, composé de patrons, d'ouvriers et de conseillers municipaux. Un peu avant midi, de nouveaux incidents se sont produits. Des pierres ont été lancées par des grévistes contre M. Fabre-Laurens. Les incidents de ce matin ont éclaté parce que l'usine, au dire des intéressés, n'a pas fourni sur sa conduite des explications satisfaisantes. Un jeune homme de 17 ans, surpris au moment où il jetait une pierre, a été arrêté. D'autre part, cet après-midi, à la gare une certaine effervescence s'est manifestée. Les grévistes voulaient empêcher le transport du charbon destiné à l'usine à gaz. Le préfet s'est aussitôt rendu sur les lieux. Après quelques pourparlers, les grévistes se sont rendus aux observations du préfet et les tombereaux chargés de charbon ont pu sortir de la gare sans escorte.

Dans les mines anglaises 70.000 chômeurs. — On redoute un lock-out

Londres, 7 janvier. — Vingt mille mineurs continuent de chômer dans les houillères de Northumberland, et cinquante mille dans celles de Durham. Les délégués des ouvriers s'efforcent de persuader aux grévistes qu'ils doivent accepter les conditions offertes par les propriétaires des mines, car ils craignent que la continuation de la grève n'amène un lock-out de la part des patrons.

Un acte de banditisme dans une banque A NEW-YORK

Deux banquiers mortellement blessés
New-York, 7 janvier. — Quatre étrangers armés, ont tenté, à Brooklyn, de se faire livrer de l'argent par une banque. Ils ont blessé mortellement deux des banquiers et ont été arrêtés.

L'INDISCIPLINE DANS L'ARMÉE

Une maternerie au 2^e chasseurs A PONTIVY
Quatre soldats tentent de mettre le feu à la prison militaire
Pontivy, 7 janvier. — Quatre soldats du 2^e chasseurs, qui avaient causé du scandale dans les rues de Pontivy, avaient été remis à l'auto-école militaire. Pendant que l'adjudant de semaine les interrogeait, les révoltés éteignirent la lampe puante, profitant des ténèbres, s'armèrent de sabres, menaçant leurs camarades. Les mutins firent un tel vacarme qu'on dut les enfermer dans le corps de garde. Les gendarmes, mandés aussitôt, les appréhendèrent et les conduisirent à la prison militaire où ils essayèrent de mettre le feu. Ces soldats apaches ont été ensuite enfermés chacun dans une cellule particulière. Pour plus de sûreté, une sentinelle est placée nuit et jour devant chaque porte des locaux disciplinaires. Les mutins comparaitront devant le Conseil de guerre de Nantes. Ce sont des engagés volontaires envoyés à Pontivy par mesure disciplinaire.

L'Assassinat de M^r Gouin

LA QUESTION DE COMPÉTENCE RÉSOLUE
M. Gridel, juge d'instruction de Corbeil, est dessaisi de l'affaire par ordre de M. Barthou, ministre de la justice
Paris, 7 janvier. — Le conflit qui s'était élevé entre M. Gridel, juge d'instruction de Corbeil et son collègue de Paris, M. Albaladejo, a été résolu, vendredi, par le ministre de la justice lui-même, qui a retiré l'instruction de l'affaire au magistrat de Corbeil.

Les récriminations contre M. Gridel

ON LUI REPROCHE LES LENTEURS DE SON INSTRUCTION
Paris, 7 janvier. — On se réjouit, au Palais en amont, des récriminations contre le juge de Corbeil qui ne veut pas lâcher une affaire occasionnelle. On impute aux lenteurs de l'instruction qu'il a conduite les premiers succès de la sûreté. En premier lieu, dit-on, il n'est obtenu à ne pas envoyer au parquet de Paris des mandats d'arrêt régularisant la détention au Dépôt de Graby et de Michel. M. Albaladejo n'avait contre eux que de simples mandats d'amener dont l'effet cessa après vingt-quatre heures. Les deux inculpés ont donc été détenus illégalement, si l'on peut dire pendant trente-six heures ; on ne pouvait pourtant pas leur rendre la liberté. C'est, de la part de M. Gridel, un manquement grave. La seconde négligence qu'on lui reproche, c'est le retard qu'il a mis à examiner le portemonnaie-officier trouvé sous la banquette d'un compartiment de wagon mixte. S'il eût présenté cette pièce à conviction à l'un des membres de la famille Gouin, on aurait vu tout de suite que le portemonnaie appartenait à la victime. C'était la certitude du crime dès le début de l'enquête. On évitait ainsi bien des tâtonnements et des lenteurs. Enfin, M. Gridel a envoyé à M. Albaladejo une commission rogatoire lui prescrivant de faire rechercher chez l'un des proches parents de la victime, la perquisition dont nous avons parlé et qui fut jugée tellement inopportune et inutile que la commission rogatoire ne fut pas exécutée. On lui fait grief, aussi, d'avoir donné à l'ordonnance déclarant : « N'y avoir lieu de se dessaisir », une allure de polémique que l'on ne trouve pas habituellement dans les documents judiciaires. Les critiques se sont adressées à M. Albaladejo et non à M. Gridel. Et de tout cela on conclut que M. Gridel aurait tout avantage à passer la main.

Le Conflit judiciaire

LE MINISTRE DE LA JUSTICE SAISI
Paris, 7 janvier. — Le conflit qui s'est élevé entre le parquet général de la Cour de Paris et le juge d'instruction de Corbeil n'a toujours pas reçu de solution. M. Gridel ne s'est pas encore dessaisi comme demandé par l'adresse des réquisitions du procureur de la République. Cette résistance inattendue du magistrat instructeur provoque une vive émotion au Palais. De nombreuses allées et venues se produisent entre le parquet de la Cour et le parquet du Tribunal. On annonce qu'un coup de force a été tenté par M. Gridel de rester saisi de l'affaire. M. Fabre, procureur général, et M. Monier, procureur de la République, ont eu plusieurs conférences à la suite desquelles ils ont décidé d'en appeler au ministre de la justice.

M. Barthou appelle M. Gridel

M. Gridel, juge d'instruction à Corbeil, a été appelé à Paris par M. Barthou, pour fournir des explications sur sa conduite dans l'affaire Gouin.
M. Gridel à Paris
M. Gridel, venu au Palais de Justice cet après-midi, a vu M. Albaladejo. Il a justifié son collègue du parquet de la Seine à lui faire parvenir au plus tôt toutes les pièces qu'il pourrait posséder concernant l'affaire Gouin. Cette démarche semble indiquer que M. Gridel ne songe pas à se dessaisir de l'affaire. Le juge d'instruction de Corbeil s'est ensuite rendu au parquet du procureur général où il a déposé un pli confidentiel à l'adresse de M. Victor Fabre. Interrogé sur sa démarche au Palais, M. Gridel a été borné à déclarer qu'il maintenait énergiquement sa décision en ce qui concerne son dessaisissement. Je ne puis, a-t-il dit, légalement me dessaisir en faveur d'un juge incompetent. C'est pour moi une question de dignité professionnelle.

M. Gridel dessaisi

Paris, 7 janvier. — On communique la note officielle suivante : Le garde des sceaux, après avoir conféré avec le procureur général de Paris et reçu les explications écrites de M. Gridel, juge d'instruction de Corbeil, a décidé de retirer l'instruction de l'affaire à ce magistrat.

Les prisonniers à Corbeil

Les prisonniers fatigués par les émotions de la journée d'hier ont dormi d'un sommeil profond. Chacun d'eux est enfermé dans une cellule séparée. Graby a conservé son air calme ; il est très serein et paraît être. Quant à Michel, il est toujours très abattu. On n'a pu l'empêcher de se coucher comme avec M. André Hesse. On craint que Graby n'attende à ses jours aussi le gardien-chef de la prison lui a-t-il donné deux compagnons de cellule, ainsi d'ailleurs qu'à son complice Michel.

Les antécédents de Graby

Ce que dit son beau-père M. Amato
Marseille, 7 janvier. — M. Amato, l'ancien qui épousa la mère de Graby, se trouve actuellement à Marseille. Interrogé par le